

Montant minimal de versement initial :

50 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :
NA

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	0,80 % maximum
Support unités de compte	0,95 % maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Gestion sous mandat	0,50% supplémentaires ⁽²⁾

Frais de gestion des unités de compte

1. Gestion libre

Fonds actions ⁽³⁾ (moyenne)	1,49%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽⁴⁾</i>	0,75%
Fonds obligations (moyenne)	0,98%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽⁴⁾</i>	0,41%
Fonds immobilier ⁽⁵⁾ (moyenne)	1,81%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽⁴⁾</i>	0,45%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,50%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽⁴⁾</i>	0,51%
Fonds monétaires (moyenne)	0,30%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽⁴⁾</i>	0,11%

2. Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mandat LCL Start Gestion (moyenne)	0,68%
<i>Dont taux de rétrocession de commissions⁽⁴⁾</i>	0,01%
Mandat LCL Expert Gestion (moyenne)	
■ Orientation Dynamique	1,42%
<i>Dont taux de rétrocession de commissions⁽⁴⁾</i>	0,58%
■ Orientation Responsable	1,37%
<i>Dont taux de rétrocession de commissions⁽⁴⁾</i>	0,56%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3,5 % maximum
frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels	0,7 % maximum ⁽⁶⁾
nombre d'arbitrage gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versement de rente	3 % maximum
Frais de rachat	0 % maximum⁽⁶⁾

NA : non applicable

⁽¹⁾ Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

⁽²⁾ Ces frais supplémentaires portent sur les unités de compte du mandat d'arbitrage

⁽³⁾ La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

⁽⁴⁾ Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

⁽⁵⁾ La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

⁽⁶⁾ Pour les supports de type FPS du mandat LCL Start Gestion, à ces frais peuvent s'ajouter des frais maximum de 20%, dans les conditions précisées dans le contrat.

LCL Vie est un contrat assuré par Prédica, filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances.

PRÉDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris - SIREN 334 028 123 - R.C.S. Paris.